591 - Le fait pour une femme d’aimer une autre femme au point de ne plus pouvoir se séparer d’elle

question

Comment juger le cas d’une femme qui aime une autre femme au point de ne plus pouvoir se séparer d’elle ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Des femmes peuvent en arriver à entretenir des rapports sexuels entre elles-mêmes comme les hommes le font. L’acte de la femme est appelé sihaq. C’est-à-dire un acte sexuel impliquant deux femmes. (Al-Moufassal sur les dispositions à appliquer à la femme par Zidan, 5/450). Les jurisconsultes prévoient dans ce cas le ta’zir. C’est-à-dire une sanction destinée à punir l’auteur d’un acte qui ne fait pas l’objet d’une peine déterminée. La nature de la sanction est laissée à l’appréciation du juge qui en décide en fonction des circonstances du crime et de l’attitude du criminel.

La femme qui se livre à de tels actes sexuels n’est pas habituée à déposer un témoignage puisqu’elle est perverse (al-Mawsou’a al-fiqhiyya, 24/253).

Ibn Qudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si une femme frotte son sexe contre celui d’une autre femme, les deux sont dans un état de fornication et deviennent maudites. (Al-Moughni, 10/162). Certains ulémas comme al-Izz Ibn Abd as-Salam disent qu’il n’est pas permis à la femme qui se livre à cette pratique de regarder une femme musulmane et qu’il n’est pas permis à celle-ci de se déshabiller devant la première puisqu’elle est libertine et pourrait aller décrire la femme musulmane à un autre.

Si ce qui précède concerne la nature des rapports entretenus par les deux parties mentionnées

dans la question, elles doivent procéder à un grand repentir envers Allah le Puissant et Majestueux et cesser de commettre ce crime. Si le fait de se retrouver seules dans un endroit les pousse à cet acte de désobéissance, elles doivent s'efforcer à ne plus se rencontrer afin d'éviter cet acte blâmable.

L'abandon des maris est, peut-être, l'une des causes de cette sorte d'extraversion (sexuelle). Car l'absence de la voie légale vers la satisfaction du besoin et de l'assouvissement du plaisir entraîne son remplacement par une voie interdite. Ces deux femmes doivent réfléchir sérieusement et se trouver un mari musulman pour mener avec lui une vie conforme à la Charia purifiée.

Quant à l'amour ardent, il constitue une désobéissance d'une autre sorte ; il peut ne pas être lié à un plaisir charnel, mais il n'en demeure pas moins dangeeux, puisqu'il peut faire tomber dans l'adoration de la personne aimée. La pensée et la préoccupation deviennent entièrement concentrées sur cette personne ; l'amoureux ne pourra plus se séparer d'elle au cours du jour et il la voit pendant son sommeil. Il vit pour elle et est prêt à mourir pour elle. Il peut même changer quand il voit le bien-aimé malade ou quand il est absent. Cette relation est psychologiquement destructrice pour l'homme car elle détruit sa relation avec son Maître et fait de l'amoureux un esclave de son bien aimé. Or il est interdit d'être l'esclave d'un autre qu'Allah.

La solution fondamentale de cette épreuve consiste dans la séparation définitive de sorte que l'amoureux n'aura plus les nouvelles du bien-aimé et n'en verra plus les moindres traces.